



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 485-2026-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CONSTRUCTION NUMÉRO 266-2008

Le 3 AOÛT 2026, le conseil a adopté le règlement N° 485-2026-4 modifiant le règlement sur la construction N° 266-2008.

L'objet de ce règlement est de clarifier et de simplifier son application. Il apporte des ajustements à plusieurs dispositions techniques, notamment celles portant sur la conformité aux codes de construction et de prévention des incendies, les fondations, l'éclairage extérieur, les avertisseurs de fumée, l'évacuation des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable, précise les règles applicables aux constructions inachevées, abandonnées ou sinistrées, et encadre l'occupation temporaire des rues publiques lors de travaux.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 2^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

02 SEP 2026
Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil CE DEUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE DEUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier